

REGLEMENT GENERAL

Jeunes, individuels et relais

Le triathlon d'Hyères est organisé par «Hyères Triathlon» avec le concours de la ville d'Hyères. Le samedi 10 septembre 2022, pour le format S à 14h, et le dimanche 11 septembre 2022 à partir de 9h00 pour les jeunes et de 13h pour le format M distance assimilée.

Article 1 : L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.TRI (licenciés FFN ou FFA ou FFC pour le relais) et aux non licenciés. Licence à la journée obligatoire pour les non licenciés FFTRI .

Pass'compétition :Format M 20€, Sprint 5€, Jeunes 2€, Relais 2€ par athlète.

Épreuve Sprint ouverte de la catégorie cadets (2005-2006), à la catégorie Master.
Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans.

Epreuve Jeunes ouverte de la catégorie : poussins (2013-2014) à la catégorie minimes (2007-2008). **Autorisation parentale obligatoire**

Épreuve M ouverte de la catégorie : junior (2003/2004) à la catégorie Master.
Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans.

Le samedi 10/09/2022 : Départ à 14h pour le format S individuel, 14h10 pour les équipes en relais .

Le dimanche 11/09/2022 : Départ à 9h pour les Jeunes, à 13h pour le M individuel et 13h10 pour les équipes en Relais.

Article 2 : Le retrait des dossards aura lieu le samedi 10/09/2022 de 9h à 13h pour le Sprint et le dimanche 11/09/2022 entre 8h00 et 8h45 pour les épreuves Jeunes, entre 9h00 et 12h00 pour le M. Le retrait des dossards se fait sur le parking de la plage du Pentagone aux Salins.

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité, de la licence ou du certificat médical avec la mention « Triathlon en compétition » lors du retrait des dossards.

Article 3 : Lors de son inscription le licencié FFTRI (ou d'une autre fédération pour le relais) devra présenter la photocopie de sa licence et le non-licencié la photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon ou du sport **en compétition** datant de moins d'un an. L'inscription est individuelle (ou par équipe de 2 ou de 3 pour le relais), elle est nominative. Elle sera définitive uniquement à réception du dossier complet avant le 07/09/2022 à minuit. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée.

Inscription en ligne sur le site du partenaire njuko :
<https://www.njuko.net/triathlon-de-hyeres-les-palmiers-2022>

Le nombre de participants est limité à: **50** par épreuve Jeunes, **300** pour le format Sprint individuel, **20** pour le format S en relais par équipe, **400** pour le format M individuel, **20** pour le format M en relais par équipe.

Prix des courses :

Dates	Jeunes	Sprint individuel	Sprint en relais	M individuel	M en relais	Commentaires
01/03/2022 au 31/07/2022 inclus	5 €	35 €	60 €	50 €	75€	Pass compétition en supplément pour les non licenciés.
01/08/2022 au 08/09/2022 inclus	5 €	40 €	70 €	60€	85€	Pass compétition en supplément pour les non licenciés.

Article 4 : En cas d'annulation due à la pandémie de Covid-19, les inscriptions seront intégralement remboursées !!! Dans le cas où un athlète ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle/il s'est inscrit, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

Article 5 : Si pour des raisons de sécurité, d'autorisations préfectorales ou indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable de l'épreuve.

Article 6 : L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la FFTRI. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. En cas de blessures, accidents, voire de décès d'un participant ou de dommage causé au matériel durant l'épreuve la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Article 7 : Les compétiteurs devront se soumettre au code de la route. Toute infraction pourra se retourner contre eux (procès verbal et/ou pénalité).

Article 8 : Le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée depuis le départ vélo et jusqu'au retour dans le parc à vélo.

Article 9 : Une équipe d'arbitre de la ligue PACA de Triathlon sera mis à disposition pour veiller au respect de la réglementation FFTRI 2022. Ses décisions seront sans appel. Les pénalités et sanctions sont celles édictées par le règlement de la FFTRI 2022.

Article 10 : Le chronométrage se fera par puce électronique. La puce devra impérativement être restituée après l'arrivée à la sortie du parc à vélo uniquement. **Toute puce non-restituée sera facturée 50€ à l'athlète, elle sera à payer avant le départ de l'aire du parc à vélo.**

Tout triathlète abandonnant en cours d'épreuve se verra retirer sa puce.

Article 11 : Un ravitaillement sera mis à la disposition des participants à la fin des épreuves, pour le format M un ravitaillement supplémentaire sera proposé sur le parcours vélo en haut du col du Babaou.

Article 12 : Un pointage sera réalisé sur les parcours cycliste et course à pied.

Article 13 : Pour les relais : Le passage de la puce électronique constitue le témoin du relais, les relayeurs devront se transmettre la puce au niveau de la zone de relais, dans le parc à vélo.

Article 14 : Pour les individuels : Les prix ne sont pas cumulables, seul le prix le plus élevé sera attribué.

Article 15 : Pour toutes les épreuves : Toute aide extérieure, physique et/ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent, est interdite et disqualifiante.

Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium.

Article 16 : Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

Article 17 : Respect de l'environnement. Le triathlon d'Hyères se déroule dans un site naturel privilégié et protégé, avec un passage sur les propriétés du Conservatoire du littoral. L'organisation aménagera des zones de propreté sur les parcours et dans le parc. Les concurrents jetant leur matériel ou leurs déchets hors de ces zones seront sanctionnés par le corps arbitral.

Article 18 : Par volonté écologique, pour le respect de l'environnement et pour limiter la production de déchets, **l'organisation ne fournira pas de bonnet de bain**, ni de ceinture porte dossard lors des diverses compétitions. Profitez de l'occasion pour être mieux visible pendant l'épreuve de natation par vos fans en vous différenciant avec votre bonnet personnel (club, couleur de votre choix, etc...).

Article 19 : Concernant les règles sanitaires, nous nous engageons à respecter les règles en vigueur qui pourraient évoluer jusqu'à la date de notre triathlon. Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (Pass Vaccinal, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc. ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement). Si le Pass Vaccinal reste nécessaire pour participer à notre triathlon, l'ensemble des participants devront présenter leur Pass Vaccinal à jour au sas de contrôle matérialisé, avec des barrières placées avant la tente de remise des dossards.